

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 024-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.119

Déposée le: 23.02.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le nouveau gouvernement doit soumettre la stratégie de l'exécution judiciaire au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de donner au directeur ou à la directrice de la police et des affaires militaires et au gouvernement de la législature 2018-2022 l'opportunité de se familiariser avec la stratégie de l'exécution judiciaire et éventuellement de lui imprimer sa marque ;
2. après cet examen et dans un délai raisonnable, de soumettre la stratégie de l'exécution judiciaire au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Développement :

La stratégie de l'exécution judiciaire est une stratégie importante, qui aura des répercussions décisives sur l'exécution judiciaire et la politique d'investissement futures. Il faut expressément remercier le directeur de la police et des affaires militaires sortant pour son esprit d'anticipation.

Etant donné que la mise en œuvre de cette stratégie incombera au Conseil-exécutif dans sa nouvelle composition, nous estimons important que le directeur ou la directrice de la POM et le gouvernement de la nouvelle législature puissent prendre position sur ce document.

Le Grand Conseil a déjà pris connaissance de nombreux rapports stratégiques par le passé. Certaines de ces stratégies étaient importantes, d'autres moins. La stratégie de l'exécution judiciaire est à considérer comme essentielle. Il est par conséquent assez surprenant que l'actuel gouvernement ait adopté de son propre chef la stratégie de l'exécution judiciaire, un texte d'une grande portée. Au vu de ses conséquences sur l'exécution judiciaire et les finances cantonales, il semble impératif que le Grand Conseil puisse débattre de cette stratégie.

Destinataire

- Grand Conseil